

Délibération n° D2019-06-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 juin 2019

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 718-2 et suivants ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2016-12-02-ins du 13 décembre 2016 portant participation de l'université Jean Moulin au projet IDEXLYON 2016 ;
Vu la consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail le 13 juin 2019 ;
Vu l'avis défavorable rendu par le comité technique d'établissement le 14 juin 2019 ;
Vu l'avis favorable rendu par le conseil académique en formation plénière en date du 18 juin 2019 ;
Vu les documents d'orientation stratégique pour la construction de l'université-cible ;

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver l'ensemble des grandes orientations et des règles de fonctionnement du nouvel établissement définies par les documents d'orientation stratégique de l'université-cible joint en annexe.

Cette approbation constitue l'engagement formel nécessaire duquel découlera sous la conduite des chefs d'établissement, la rédaction des statuts du futur établissement.

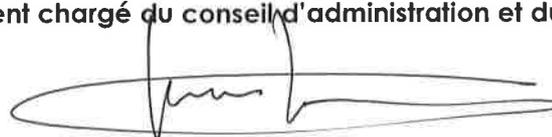
La présente délibération ne constituera par une demande de regroupement au sens du code de l'éducation (article L. 718-6). Seule la délibération approuvant les statuts du nouvel établissement permettra de demander à l'autorité de tutelle sa création au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	34
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	14

Lyon, le 25 juin 2019

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN | 1C, AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE | CS 78242 | 69372 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJGA.